

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 025-212501332-20221107-202263-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC
Séance du 07 novembre 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Représentés : 4
- Absents : 1

La convocation du Conseil Municipal a été faite le : 28 octobre 2022

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08 novembre 2022

Catherine BOTTERON



Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Fabien PELLETIER, Maire-adjoint.

M. Fabien PELLETIER a procédé à l'appel des conseillers municipaux.
Présents : Mmes Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Yasmina CATTIN, Marie-Christine BERTRAND, Laëtitia MOUCHET, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR, Renaud COLSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Catherine BOTTERON donne pouvoir à Mme Agathe HENRIET, Nicole GRANDFOND donne pouvoir à Mme Annie POIGNAND, Mme Séverine PUTOT donne pouvoir à M. Simon DUGAS, Mme Yasmina CATTIN donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD

Absents : Pierre MONTRICHARD

- Délibération n° 2022-63 : choix de la filière d'approvisionnement du réseau de chaleur collectif site Bellevue

Vu la délibération n° 2022-51 du conseil municipal du 22 septembre 2022 portant sur l'Avant Projet définitif sur la réhabilitation du groupe scolaire

Considérant les présentations des études faites sur un réseau de chauffage collectif :

- En géothermie,
- En bois énergie.

M. Fabien PELLETIER sollicite l'assemblée pour choisir la filière d'approvisionnement. Il indique que la commission « bâtiments », réunie le 20 octobre 2022, a émis l'avis suivant : « Il est acté de sortir la MAM de ce dispositif, et de voir quel mode de chauffage sera le mieux adapté pour cette structure. Les membres présents émettent un avis favorable à la mise en place d'un réseau de chaleur bois pour les deux écoles (maternelle et élémentaire), la salle pyramidale et le centre Bellevue. »

Il est donc proposé :

- Un mode de chauffage collectif bois.
- Que ce mode de chauffage collectif alimente :
 - Le groupe scolaire,
 - Le Centre Bellevue,
 - La salle pyramidale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité / à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la réalisation d'un réseau de chaleur collectif bois, alimentant le groupe scolaire, le centre Bellevue et la salle pyramidale,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à initier toutes les démarches pour ce projet,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à ce projet,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions inhérentes au projet

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :